

AC Santé

6 PRODUITS
SANS DELAI D'ATTENTE

TARIF 2010 / 2011

REPAM SANTE
2011



ASSURANCES
CHAMPENOISES

Repam
santé

CHOISISSEZ PARMIS NOS 6 PRODUITS

GARANTIES DE BASE

HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE (1)
Frais de séjour en milieu conventionné - du lieu d'hospitalisation -
Forfait hospitalier - sans limitation de durée -
Frais de location TV*
Honoraires conventionnés par la S.S.
Frais d'accompagnement d'enfants de moins de 18 ans
Tiers payant France entière

CHAMBRE PARTICULIERE (2)

SOINS MEDICAUX CONVENTIONNES

Transport, SAMU, SMUR
Consultations, Visites généralistes et spécialistes
Analyses, Radiologie, Infirmières, Appareillages, Prothèses,
Autres soins médicaux courants.

GARANTIES RENFORCEES (3) [FORFAIT MALADIES REDOUTEES]

Aide supplémentaire immédiate (voir explications ci-contre)

MEDECINES DOUCES (4)

Actes de Naturopathes, Ostéopathes, Etiopathes, Acupuncteurs, Chiropracteurs.

SOINS INOPINES A L'ETRANGER

PHARMACIE (Allopathique et Homéopathique)

Prise en charge par la S.S.

OPTIQUE (par an et par bénéficiaire) (5) (sans délai d'attente)

Verres, montures acceptés, lentilles acceptées et jetables ou refusées*
*mont maximum pour lentilles jetables ou refusées
Verres, montures acceptés, lentilles acceptées et jetables ou refusées*
*mont maximum pour lentilles jetables ou refusées
Forfait traitement de la myopie au laser
Tiers payant chez plus de 6000 opticiens

DENTAIRE (par an et par bénéficiaire) (5) (sans délai d'attente)

Prothèses dentaires acceptées par la S.S.
Orthodontie acceptée par la S.S.
Prothèses dentaires, Orthodontie acceptées
Plafond/an/assuré
Soins dentaires acceptés par la S.S. (sans plafond)

MATERNITE OU ADOPTION (6) (sans délai d'attente)

Chambre seule
Prime de naissance

INDIVIDUELLE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

Décès accident : 1 525 € IPT : 10 000 €
IPP Acc. ou maladies infantiles graves : 10 000 €

OBSEQUES (jusqu'à 65 ans)

ACTES DE PREVENTION

Totalité des actes prévus par la législation

ASSISTANCE ET SERVICES

Cures thermales acceptées par la S.S.
Rattrapage scolaire
Assistance médicale 24 h/24

	ECO PRODUIT 01 PP 2011	ECO PRODUIT 02 PP 2011	CONFORT PRODUIT 03 PP 2011	CONFORT PRODUIT 04 PP 2011	CONFORT PRODUIT 05 PP 2011	CONFORT PRODUIT 06 PP 2011
Frais réels	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Frais réels	100 %	150 %	200 %	15 € / J	Frais réels	Frais réels
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	-	30 €	50 €	Frais réels	Frais réels	Frais réels
	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %
	100 %	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %
	100 %	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %
	-	-	250 €	450 €	750 €	1 000 €
	-	-	-	80 % des F.R.	90 % des F.R.	100 % des F.R.
	100 %	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	100 %	100 €	150 €	300 €	350 €	400 €
	-	50 €	100 €	150 €	175 €	200 €
	100 %	120 €	180 €	350 €	400 €	450 €
	-	60 €	110 €	165 €	200 €	225 €
	-	100 €	200 €	400 €	450 €	500 €
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %	300 %
	100 %	100 %	150 %	200 %	250 %	300 %
	100 %	125 %	200 %	250 %	300 %	350 %
	-	-	500 €	400 €	700 €	1 000 €
	-	-	1 000 €	1 200 €	1 400 €	2 000 €
	100 %	125 %	150 %	200 %	275 %	300 %
	-	30 €/J	50 €/J	60 €/J	70 €/J	80 €/J
	-	50 €	100 €	150 €	200 €	250 €
	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE
	-	-	300 €	300 €	600 €	700 €
	100 %	100 %	100 %	100 %	130 %	200 %
	-	100 €	100 €	100 €	150 €	200 €
	1 525 €	1 525 €	1 525 €	1 525 €	1 525 €	1 525 €
	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE

Les garanties ci-dessus sont exprimées en pourcentage du tarif de base de remboursement de la S.S. Elles s'entendent sous déduction du remboursement du régime obligatoire sauf pour les forfaits.
*Les frais de location de TV (15 €/J, maxi 153 €/an) ne sont garantis que pour les hospitalisations médicales et chirurgicales supérieures à 24 H (toutes autres disciplines sont exclues). (1) Les frais de séjours et honoraires en hospitalisation médicale et chirurgicale sont garantis en frais réels limités à 400 % du tarif de base de remboursement de la S.S. en secteur conventionné. Ils sont limités à 200 % en secteur non conventionné. Ils sont limités à 100 % les 3 premiers mois, si le ou les assurés ne bénéficie(nt) pas de garanties égales ou supérieures lors de la souscription (sauf accident). Ils sont limités à 100% et à 60 jours pour les disciplines autres que médicales et chirurgicales (soins de suite, maisons de repos et assimilés) à l'exception des disciplines exclues (voir conditions générales REPG2011). (2) Cliniques et hôpitaux conventionnés dans la limite de 160 €/J (montant limité à 50 €/J pour les non conventionnés). (3) La garantie diminue de moitié à 60 ans et cesse à 65 ans. (4) Les praticiens doivent délivrer des factures sur papier en-tête imprimé. Le remboursement maximum est de 100 €/an/personne/produit 04 PP 2011 (maximum 40 €/consultation) et 200 €/an/personne/produits 05 et 06 PP 2011 (maximum 40 €/consultation). (5) Les prescriptions médicales doivent être postérieures à la date d'effet de l'adhésion. (6) Si la maman est garantie au contrat et l'enfant inscrit. Les forfaits et les plafonds s'entendent par année d'adhésion.

Un contrat responsable : en application de l'article L877-1 du Code de la Sécurité Sociale, la définition des garanties respecte les dispositions relatives au parcours de soins du médecin traitant. Par conséquent, les garanties ne couvrent ni les majorations du ticket modérateur, ni les dépassements d'honoraires liés au non respect du parcours de soins, ni la participation forfaitaire et la franchise appliquées par la Sécurité Sociale. En cas de modification de la participation forfaitaire et de la franchise, les garanties s'adapteront automatiquement aux nouveaux montants.

DISTRIBUTION EXCLUSIVE
Assurances
CHAMPENOISES
24 rue de mars
51100 REIMS
Tel : 03 26 47 21 81 • Fax : 03 26 40 13 88

VOTRE DEVIS PERSONNALISE au

M., M^{me}, M^m : _____ Age retenu : _____
Ville : _____ Nbre de personnes garanties : _____
COTISATION TTC / MOIS € € € € € € €

Cette notice n'a qu'une valeur explicative. Seuls votre bulletin d'adhésion et les conditions générales qui y sont annexées font loi entre les parties

INFORMATIONS

Avec REPAM et AC Santé, je choisis parmi 6 PRODUITS selon mes besoins

J'ai une consommation faible.
Je maîtrise bien mes dépenses de santé.
Le 100% du tarif de la base de remboursement de la S.S. me suffit.
Je choisis le **PRODUIT 01**

J'ai une consommation faible.
Le 100% du tarif de la base de remboursement de la S.S. ainsi que les 150% en soins d'hospitalisation et les 125% en dentaire me suffisent.
Je choisis le **PRODUIT 02**

J'ai une consommation faible.
Je maîtrise bien mes dépenses de santé mais je veux une meilleure garantie en hospitalisation, optique et dentaire.
Je choisis le **PRODUIT 03**

Je veux être bien couvert en hospitalisation.
Je veux être couvert en soins médicaux conventionnés et non conventionnés et je veux des garanties dentaire/optique de bon niveau.
Je choisis le **PRODUIT 04**

Je veux être bien couvert en hospitalisation, en soins médicaux conventionnés et non conventionnés et une garantie plus élevée en dentaire et en optique.
Je choisis le **PRODUIT 05**

Je veux une garantie élevée sur l'ensemble des postes.
Je choisis le **PRODUIT 06**

De plus, avec REPAM, je bénéficie des avantages suivants

GARANTIES IMMEDIATEES POUR TOUS

Garanties complètes sans délai d'attente pour tous les membres de votre famille désignés au contrat quelque soit le produit choisi. Un délai de 1 mois est néanmoins appliqué pour la chambre particulière si le ou les assurés ne bénéficient pas de garanties antérieures égales ou supérieures lors de l'adhésion à REPAM (sauf accident). Un délai d'attente de 3 mois est appliqué pour la garantie renforcée et la garantie obsèques.

GARANTIES RENFORCEES

Sur tous les produits, en cas de maladies graves (cancers, infarctus du myocarde, sclérose en plaques, coronaropathies, greffe d'organes, accident vasculaire cérébral, insuffisance rénale), nous apportons une aide immédiate qui s'ajoute aux remboursements des soins. Vous aider en cas de "coups durs", c'est le vrai rôle d'une complémentaire santé.

PRISE EN CHARGE DES ACTES MEDICAUX NON CONVENTIONNES

Je suis pris en charge, selon le produit choisi, pour plusieurs actes médicaux non conventionnés. Je peux ainsi me faire soigner par la médecine qui me convient le mieux.

GARANTIES SPECIFIQUES AUX ENFANTS

Avec REPAM, les enfants bénéficient
● d'une assurance individuelle accident scolaire et extra scolaire. Chaque année, nous adressons aux familles concernées une attention. Cette garantie est accordée à tous les enfants désignés au contrat.
● d'une assurance rattrapage scolaire.

RATTRAPAGE SCOLAIRE

En cas d'accident ou de maladie subite entraînant une immobilisation au domicile et une impossibilité de suivre les cours pendant plus de 15 jours, REPAM ASSISTANCE recherche un répétiteur scolaire et prend en charge les frais engagés jusqu'à 1 525 €.

SERVICE D'URGENCE

- Renseignements de première urgence
- Recherche d'un médecin
- Organisation du transport à l'hôpital

HOSPITALISATION SUPERIEURE A 24 H

- Conduite des enfants à l'école
- Garde des enfants
- Garde des ascendants ou personnes dépendantes
- Transfert d'un proche à domicile pour garder les enfants
- Transfert des enfants chez un proche

HOSPITALISATION SUPERIEURE A 48 H

- Voyage et hébergement d'un proche auprès du malade
- Aide ménagère
- Garde d'animaux domestiques

et tous les actes de prévention sont pris en charge

DOMAINE DE PREVENTION ET PERSONNES CONCERNEES		
Scellement prophylactiques des puits sillons et fissures	Enfants de moins de 14 ans	Prévention bucco-dentaire
Détartrage complet sus et sous gingival	Tous âges	Prévention bucco-dentaire
Bilan initial des troubles du langage oral et écrit	Enfants de moins de 14 ans	Santé de l'enfant
Dépistage de l'hépatite B	Adultes de plus de 50 ans	Dépistage
Troubles de l'audition (5 actes possibles)	Adultes de plus de 50 ans	Dépistage
Ostéodensitométrie remboursée par le RO	Femmes de moins de 65 ans	Dépistage
Diphthérie, tétanos et poliomyélite	Tous âges	Vaccinations
Coqueluche - Hépatite B	Enfants de moins de 14 ans	Vaccinations
BCG	Enfants de moins de 6 ans	Vaccinations
Rubéole	Adolescentes non vaccinées, femmes désirant un enfant	Vaccinations
Haemophilus influenzae B		Vaccinations
Infections invasives à pneumocoques	Condition prévues par le calendrier	Vaccinations

La garantie que vous allez choisir va dépendre de plusieurs critères :

- Votre consommation médicale (faible, normale, élevée).
- La situation familiale (ex : quand il y a des enfants, il est plus difficile de maîtriser les dépenses de santé).
- La fréquence de consultations de médecins ou spécialistes avec ou sans dépassements d'honoraires.
- D'autres critères tels que dentaires, optique, actes médicaux non conventionnés, etc...
- Votre budget.

Votre conseiller santé est là pour définir avec vous le produit qui vous conviendra le mieux en fonction des besoins que vous aurez exprimés.

GESTION & SERVICES

Repam
santé

Une gestion rapide

TIERS PAYANT HOSPITALISATION

En cas d'hospitalisation, nous adressons immédiatement une prise en charge à l'hôpital ou la clinique choisie.



1 000 000
D'ASSURES
GETES

TIERS PAYANT PHARMACIE - LABOS - RADIOS

Sur simple présentation de votre carte tiers payant, vous ne faites pas l'avance de vos dépenses médicales auprès des pharmaciens, mais aussi chez de nombreux radiologues et laboratoires d'analyses qui ont signé la convention de tiers payant. Informez-vous auprès de votre correspondant des Assurances CHAMPENOISES.



TIERS PAYANT OPTIQUE

Avec REPAM, vous bénéficiez de Tiers Payant et d'un tarif avantageux sur vos frais d'optique chez nos opticiens agréés sur votre carte.



TELETRANSMISSION

Avec la télétransmission, vous ne faites qu'un seul envoi. Ce service concerne les assurés du régime général de la S.S. et les TNS dépendant du RAM/GAMEX.



et des services utiles

REPAM JURIDIQUE

Des spécialistes vous renseignent sur les impôts, allocations, logements, retraite, vivage, famille, mariage, divorce, succession, etc. Ils vous renseignent aussi sur le droit du travail. Ils vous donnent enfin les adresses utiles à la recherche d'un emploi.



REPAM SVP

Service Vie Pratique
Sur simple appel, un médecin répond à vos questions d'ordre médical ou diététique.
De même, REPAM SVP intervient pour un dépannage (serurier, plombier, électricien, etc...) ou mobilise un garçon de courses, infirmier, garde malade, kiné, etc...



AIDE PSYCHOLOGIQUE

Mise en relation avec les clubs du 3^{ème} âge
Organisation de rencontres à domicile
Entretiens téléphoniques
Programmes d'activités ouverts à 3^{ème} âge



Des correspondants à votre service partout en France et Dom-Tom



Et d'autres services dans notre guide Repam

